Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Deux Sèvres Biogaz 5 sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Blanzay 79230 PRAHECQ.

La référence de votre dossier est A-3-8V2UZMDS5 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/01/2023 à 16h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- yacine.redifi@techniquebiogaz.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- yacine.redifi@techniquebiogaz.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

Personne morale

N° SIRET 91053726500019

Raison sociale DEUX SEVRES BIOGAZ 5

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

26 RUE ANNET SEGERON

BIARD

86580 BIARD

Signataire

Nom: Redifi

Prénom : Yacine

Qualité : Prséident

Adresse électronique : yacine.redifi@techniquebiogaz.com

Téléphone fixe : +(33) 549560119

Téléphone portable : +(33) 668792635

Référent

Nom: Redifi

Prénom : Yacine

Fonction: Président

Adresse électronique : yacine.redifi@techniquebiogaz.com

Téléphone fixe : +(33) 549560119

Téléphone portable : +(33) 668792635

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : yacine.redifi@techniquebiogaz.com

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Deux Sèvres Biogaz 5

Description des activités :

Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute et valorisation du biogaz par injection de biométhane.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : OUI

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Lieu-dit Blanzay

79230 PRAHECQ

X:442288

Y: 6581613

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 28.9 t/j	DC	
2160	1-b	Silos et stockage de céréales, grains	Volume stocké 7345 m3	DC	
2171		Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture	Volume du depot	D	
4310	2	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	Quantité susceptible d'être présente 7 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 500

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? NON

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

Les sources d'émissions atmosphériques en fonctionnement normal sont principalement les gaz d'échappement des véhicules à moteur thermique intervenant sur le site et les gaz de l'épuration.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? NON

Autres sources:

N/A

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets d'emballage seront collectés par le service public. Les huiles usagées seront évacuées vers les filières de traitement spécifique.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Réserve incendie de 120m3.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le premier secours contre l'incendie sera assuré par des extincteurs répartis sur le site et adaptés aux risques et aux classes de feu qui peuvent être rencontrés dans les locaux.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? OUI

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

Organisme en charge de l' instruction

DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PRAHECI1_PC1 Plan de situation - compressé.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PRAHECI1_PC2 Plan de masse 1-1000 - V3.pdf

Etude d'incidences Natura 2000 :

PRAHECI1_Note d'enjeux El.pdf